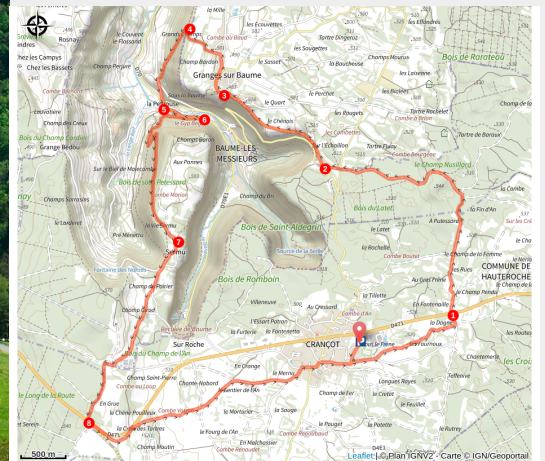


Tour des Reculées de la Haute Seille - 14N

Bresse Haute-Seille



Baume-les-Messieurs, l'un des Plus Beaux Villages de France (© www.stephane-godin.com/Jura Tourisme)



Le circuit entraîne le VTTiste aguerri à Baume-les-Messieurs, un des plus beaux villages de France dominé par de géantissimes falaises. La commune se niche au milieu de trois reculées typiques du paysage jurassien. Ces dernières sont à découvrir depuis le belvédère du joli village perché de Granges-sur-Baume. Ce parcours, majoritairement roulant, présente une descente rapide dans la reculée à aborder avec prudence puis une longue montée vers Sermu.

Suivre le balisage n°14 noir

Infos pratiques

Pratique : VTT/VTAE

Durée : 2 h

Longueur : 18.0 km

Dénivelé positif : 396 m

Difficulté : Très difficile

Type : Boucle

Thèmes : Géologie, Histoire et patrimoine, Naturel

Itinéraire

Départ : Crancot (Hauteroche)

Arrivée : Crancot (Hauteroche)

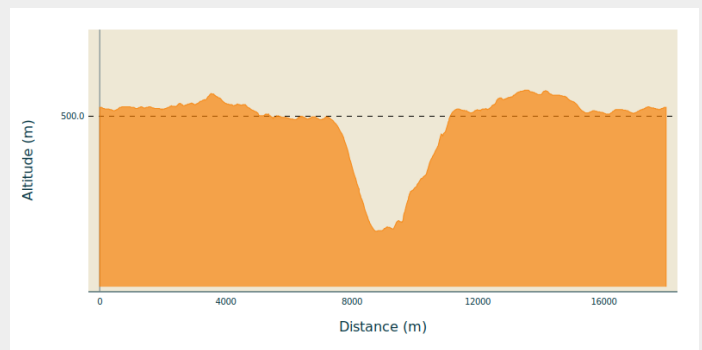
Balisage : ➤ Boucle VTT

Communes : 1. Hauteroche

2. Baume-les-Messieurs

3. Perrigny

Profil altimétrique

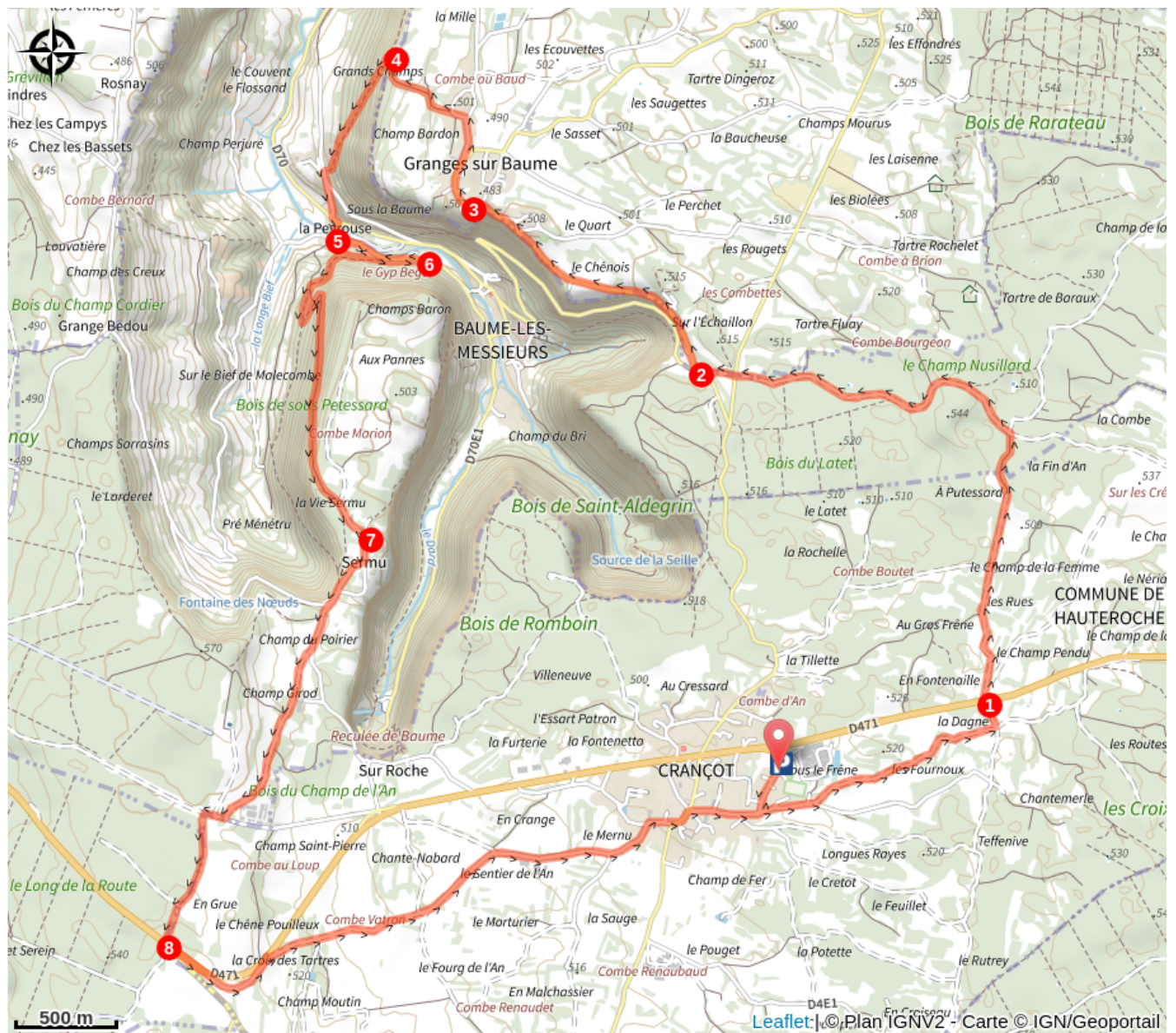


Altitude min 293 m Altitude max 547 m

Du point de départ à **CRANCOT**, proche du rond-point à l'entrée du village, partir par la rue de la **Croix Blanche**. Au poteau du même nom, partir à gauche par le chemin de Plasne qui rejoint après 1500 m la D 471.

1. Traverser la D 471 et poursuivre par un chemin blanc jusqu'au croisement de chemins au poteau **Champ Nusillard**. Continuer en partant à gauche jusqu'au poteau **Les Latets**, au croisement avec la D4. Continuer tout droit et parvenir au poteau **Sur l'Echaillon** au croisement de la D70 et D210.
> A gauche, accès possible en aller-retour au point de vue de la Croix de Suchot.
2. Au poteau **Sur l'Echaillon**, suivre la D210 jusqu'au village de **GRANGES-SUR-BAUME** : aire de pique-nique, fruitière à Comté...
> Accès possible en aller-retour et par des escaliers au belvédère de Granges sur Baumes et son panorama sur la reculée.
3. Au centre du village (poteau **BELVEDERE DE GRANGES**) continuer sur la D 210 jusqu'à **La Mille** (poteau), obliquer à gauche vers **Le Chatelot** puis **Grands Champs**.
4. Au poteau **Grands Champs**, prendre à gauche la longue descente vers **La Peyrouse** en maîtrisant votre vitesse. Rejoindre la D70 après l'Eglise St Jean Baptiste, traverser la Seille avant d'arriver au poteau **Cour froide**.
5. Au poteau **Cour froide**, longer le camping de la Toupe sur la route jusqu'au poteau **Les Bigots (Bas)**.
> Accès possible au village de Baume-les-Messieurs et son abbaye impériale
6. Au poteau **Les Bigots (Bas)**, veiller à prendre la sente herbeuse qui monte à droite pour rejoindre **Sous Petessard**. Bien suivre le balisage dans les épingles pour emprunter la principale difficulté du parcours : une longue et peu roulante montée vers **Sermu**.
7. Au poteau **Sermu**, traverser le hameau puis suivre la route C5 jusqu'à **Champ du Poirier** (poteau). Partir à droite, le chemin mène vers de vastes bâtiments. Monter ensuite à droite jusqu'au poteau **Bois de Perrigny**. Longer la forêt à gauche jusqu'à la D 471, au poteau **Chêne Pouilleux**.
8. Au poteau **Chêne Pouilleux**, emprunter avec prudence vers la gauche la D 471. Au-delà du carrefour, rester sur la route principale, puis, une centaine de mètres plus loin, prendre à droite l'emprise de l'ancienne route et bientôt bifurquer à droite sur un chemin blanc qui mène à l'arrivée à **CRANCOT**.

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques



Ce parcours est accessible aux VTT à assistance électrique. Restez toutefois vigilant sur les sentiers, ne vous surestimez pas et restez prudent avec les autres usagers qui sont prioritaires sur vous.

Recommandations

Parcours accessible au VTTAE avec changement de difficulté : parcours rouge

- Restez vigilant dans la descente vers Baume-les-Messieurs notamment en cas de pluie
- Attention à la traversée du carrefour entre la D471 et la D39 route à fort trafic

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de porter un casque, de vérifier l'état de votre vélo, de prendre de quoi vous ravitailler et réparer (kit crevaillon, maillon rapide, clés 6 pans...), de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces et ne vous engagez pas sur un sentier trop technique pour vous. Sachez renoncer, faire demi-tour ou descendre du vélo.

Dans le Jura, les parcours VTT empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers qui sont prioritaires (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vignerons, bergers...). Il convient donc d'adapter et de maîtriser sa vitesse.

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jeter aucun déchet, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zone Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abatage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Lons-le-Saunier, prendre la direction de Champagnole par la D471. A la sortie du village, au rond point prendre à droite rue de la Croix Blanche.

Parking conseillé

Parking de l'Aire de Jeux à Crançot (Rue de la Croix Blanche)

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

APPB Reculées de la Haute Seille

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bourgogne-franche-comte.lpo.fr

FR3800680 - Reculées De La Haute Seille

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Faucon crécerelle, Grand corbeau, Grand-duc d'Europe, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers, Hirondelle de fenêtre, Molosse de Cestoni, Vespère de Savi.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie des espèces concernées, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope couvrant des habitats de falaise, d'éboulis, de pelouse et de forêt de pente.

Dans ce périmètre, est interdit :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique des activités sportives et de loisir sur les parois rocheuses : l'escalade, y compris la descente en rappel, le canyoning à l'exception de la zone équipée à « Sermu ».

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

i Lieux de renseignement

Office de Tourisme JurAbsolu

3 Place de la Mairie, 39210 VOITEUR

contact@jurabsolu.fr

Tel : 03 84 44 62 47

<https://www.jurabsolu.fr/>

